

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **20 MAI 2022**

ID : 056-215601626-20220517-DB20220520-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 17 mai 2022

DENOMINATION DE RUE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Isabelle GUSMINI à Pascaline ALNO, Christine BARETTE à Ronan LOAS, Vagtang CROGUENNEC à Armelle GEGOUSSE.

Absent :

Jean-Luc SCIEUX

Secrétaire de séance : Pascal GUERIF

Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absent : 01

n°20

DENOMINATION DE RUE

Rapporteur : Cédric ORVÖEN

La dénomination des voies communales relève de la compétence du conseil municipal qui gère par ses délibérations les affaires de la commune. Le décret n°94-112 du 19 décembre 1994, relatif à la communication au centre des impôts la liste alphabétique des voies de la commune et le numérotage des immeubles, oblige indirectement les communes de plus de 2000 habitants à établir la liste des voies publiques et privées. Le Conseil municipal est compétent pour dénomination des voies ; soit dans le cas de voies publiques nouvelles, soit la dénomination de voies existantes pour l'adressage, soit dans le cas de voies privées après avis des propriétaires ou du lotisseur.

Un permis de construire a été autorisé le 11 octobre 2021 sur la parcelle cadastrée DH 44, 45, 46. Ce permis de construire autorise la construction de 2 bâtiments pour 55 logements et du commerce. Une nouvelle voie créée depuis la rue de Larmor vers le boulevard François Mitterrand desservant une partie des bâtiments. Il s'agit de dénommer cette nouvelle voie.

Il est proposé :

- Allée Denise Court (1918 -2011)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et 2213-18 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 4 mai 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la dénomination de la voie « Allée Denise Court (1918 – 2011) » ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour réaliser les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **20 MAI 2022**

ID : 056-215601626-20220517-DB20220520-DE

